

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE LA HAUTE SAINTONGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt le 19 février, à 15 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 13 février 2020, s'est réuni au Centre des Congrès de Haute Saintonge à Jonzac, sous la présidence de Monsieur Claude BELOT, Président.

Etaient présents : ARRIVE Roland, BROSSARD Bernard, MAINDRON Bernard, GUIMBERTEAU Chantal, TROGER Joël, DESSAIVRE Jean-Jacques, LANDRAUD Daniel, DURET Henri, OLLIVIER Michel, BORDE Pierre, PERRIER Jean-François, POZZOBON Alain, BIRON Cécile, MATTIAZZO Lise, ROY Pierre-Noël, JOURDAIN Serge, RODE Michel, BERTRAND Georges, PLAT Pierre, GEAY Guy, LOUASSIER Michel, SOULARD Roger, PICHON Jean-Jacques, PASQUET Guy, MAUROY Josette, ARTHAUD Pierre, CARRE Joël, THOMAS Serge, GIRAUDEAU Danielle, MARC Maurice, BOISSELET Claude, POTIER Jean-Philippe, BELOT Claude, CABRI Christophe, PERRIN Madeleine, ROS Jack, COUE Jean-François, CARTRON Jean Pascal, MARTY Michel, LANDREAU Bernard, GUEBERT Daniel, GARNIER Evrard, CHAIGNIER Pascal, ESTEVE Claude, ELIE Jean-Jacques, SALLEBERT Claude, SEGUIN Bernard, GILLET Daniel, RODEAU Sylvie, RAYMOND Claude, GIRAUDEAU Patrick, GRUEL Marie, GUEDRA BASTERE Hélène, MORASSUTTI Nicolas, ROKVAM Brigitte, GUIBERT Serge, GERVREAU Didier, BEURG Catherine, MASERO Michel, RAPITEAU Jean-Michel, MAROLLEAU Dominique, JEANNEAU Roland, MICHEAU Jackie, BOTTON Jacky, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, VIAUD Thierry, PAVAGEAU Michel, TELINGE Sophie, HELIS Philippe, FRADON Jean-Marie, BROTTTEAU Guy, AMIAUD Dominique, CHIRON Alain, QUANTIN Brigitte, NIVARD Laurent, VION Michel, CAPPELAERE Gérard, BOUCHE Pierre, GERVREAU Jean-Pierre, QUESSON Jacky, NOEL Louise, CAYUELA Françoise, BERNARD Didier, MARTIAL Claude, CORBIERE Jean-François, TESSONNEAU Raymond, PREVOT Marie-Catherine, BRUA Christiane, PAILLE Jean-Marc, BERTEAU Rémi, EDOUARD Loïc, GUERIN Pierre, GENET Danielle, ARCHAMBAUD Yves, NOCQUET Didier, PIASECKI Véronique, ROUSSEAU Daniel, PERUFFO Bernard, MARIAU Jean-Pierre, ROZE Pierre, MARCHAIS Jean-Michel, PAIN Charles, LOUIS JOSEPH Bernard, CHEF Robert, DOUSSIN Jean-Claude, GEORGEON Raphaël, BOURSIER Eric.

Etaient représentés : BRAUD Didier par PAULHAC Michel, METOYER Annie par ANNEREAU Thierry, VALLIER Marie-Hélène par REVERIER Yves, BOUYER Jean Jacques par CAZE Guy, FREDERIC Daniel par BOUGNAUD Eric, PEYNAUD Claude par LE BOURGOCQ Francisca, FOURCADE Edgard par SALAH Christian, BENOIST-GIRONIERE Cédric par LEFEVRE-FARCY Didier, BOUSSION Roland par MAITAY Christian, BOURDEZEAU Laurence par MANDEIX Claude, BEZIE Pascale par DARNAL Patrice, MICHON Michel par CHAUSSEREAU Joël, OCTEAU Bernadette par BAUDOIN Olivier, BERTRAND Marc par MORANDIERE Jean-Pierre.

Procurations : MARCHAIS Michel à MATTIAZZO Lise, CHAILLOU Philippe à BELOT Claude, LAMANT Jean Louis à BRUA Christiane, BRIERE Christel à PERRIN Madeleine, THIBAUT Annick à CABRI Christophe, BERNARD Anne à MARTIAL Claude.

Absents excusés : ALLEAUME Jean Pierre, TONNEAU Jean-Marie, MARCHAIS Michel, BLANC Jeanne, MARTINEZ Daniel, GUIBERT Gérard, CHAILLOU Philippe, MARRAUD Christine, LAMANT Jean Louis, ANDRE Franck, BAUDRIT Jean Yves, GIRARD Jean-Louis, BRIERE Christel, THIBAUT Annick, BOOR Pascal, CLAIR Jean-Michel, FABIEN-BOURDELAUD Isabel, DIEZ Elisabeth, POUJADE Yves, LALANDE Bernard, BASTERE François, DUGUE Christian, LANGLAIS Jean-Charles, CHARLASSIER Hervé, SALLES Frédérique, PERE Etienne, BERTHELOT Patrick, MARIAU Samuel, JULLIEN Jacques, CHERAT Patrick, MAZZOCCHI Jean-François, BERNARD Anne, DECOOL Philippe, GENEAU Michel, DUFOUR Christian, CERCEAU Fabrice, OLIVIER Fabrice, GUIGNARD Bernard, RABEYROLLES Bastien.

Nombre de délégués communautaires en exercice : 160

Nombre de présents : 121

Nombre de votants : 127

Nombre d'absents excusés : 39

Nombre d'absents ayant donné procuration : 6

Madame Chantal GUIMBERTEAU a été élue secrétaire.

Objet : Adoption du projet Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2020-2026 (Annexe)

La Loi n°2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte met en place les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET). Par déclinaison, l'article L.2229-26 du Code de l'environnement précise que les EPCI de plus de 20 000 habitants sont tenus d'élaborer un PCAET. La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge faisant partie des collectivités dites « obligées », elle est donc tenue d'élaborer ce document.

Par délibération du 24 Juillet 2017 complétée par celle du 12 avril 2018, les élus de la Communauté des Communes ont validé le lancement de l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial de la Haute-Saintonge. Conformément au décret n°2016-849 du 28 juin 2016, le PCAET doit contenir :

- **Le diagnostic territorial** qui comprend un état des lieux des émissions de gaz à effet de serre, des polluants atmosphériques, de la séquestration du carbone, de la consommation énergétique, de la production d'énergies renouvelables, des réseaux de transports et de distribution d'énergie et de la vulnérabilité du territoire au changement climatique.
- **La stratégie Territoriale** qui fixe les objectifs mesurables à atteindre à l'horizon 2030 et 2050, en prenant en compte le SRADDET de la région Nouvelle-Aquitaine, le SCOT de la Haute-Saintonge et les

017-200041523-20200219-DEL2_2020-DE
 Reçu le 13/03/2020

actions menées dans le cadre de TEPOS (Territoire à énergie Positive) et de la démarche énergie-Climat Cit'ergie.

- Le plan d'actions 2020-2026 comportant un programme d'actions relevant des champs d'interventions de la collectivité et de la mobilisation des acteurs territoriaux.
- Un dispositif de suivi et d'évaluation afin de mesurer l'évolution du territoire à l'aide d'indicateurs.
- Une évaluation environnementale stratégique pour évaluer les éventuelles incidences environnementales du plan d'actions.

Le PCAET doit ensuite être arrêté par le Conseil Communautaire, soumis à validation des services de l'Etat et à la consultation du public, puis adopté avec les éventuelles modifications apportées le cas échéant. La Communauté des Communes devra ensuite coordonner et animer ce plan sur 6 ans, dans le but de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour des enjeux suivants :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables.

DEROULE

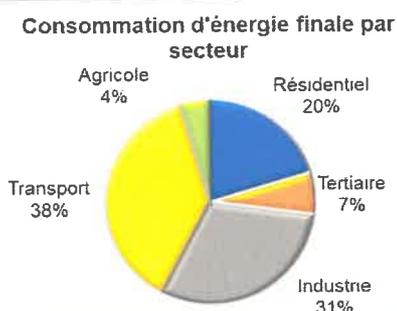
Cette démarche ambitieuse est accompagnée dans son élaboration par le cabinet Akajoule, le cabinet Auxilia pour la concertation du public et Atmoterra pour l'évaluation environnementale stratégique. Les principaux évènements de travail et de mobilisation ont été les suivants :

- 4 comités de pilotage partenariaux ont eu lieu entre le 1 octobre 2018 et le 13 janvier 2020
- 1 réunion publique pour présenter le diagnostic et la stratégie du territoire le 3 juin 2019
- 1 réunion de travail sur la stratégie le 3 juin 2019 à laquelle les élus du territoire ont été invités
- 1 journée de concertation et de travail en ateliers thématiques le 6 novembre 2019 avec les partenaires institutionnels et des acteurs économiques du territoire.

RESULTATS

Le diagnostic a mis en évidence les enjeux sur le territoire et a permis de déterminer des trajectoires et des objectifs stratégiques.

DIAGNOSTIC - SOURCE AREC



CONSOMMATIONS D'ENERGIE :

- 3 120 GWh/an, soit 46,4 MWh/habitant/an
- 2/3 des consommations énergétiques proviennent de deux secteurs : l'industrie et les transports routiers, en grande partie du fait des axes routiers qui traversent le territoire

PRODUCTION ENERGIES RENOUVELABLES (EnR):

24 % des besoins du territoire en énergie sont couverts par les énergies renouvelables produites localement, majoritairement du bois énergie.

EMISSIONS DE GES :

- 1 324 kt_{éq} CO₂ / an, soit 19,7 t_{éq} CO₂ / habitant/an
 - L'industrie représente la moitié des émissions de GES (51%). Le transport routier est le deuxième émetteur (29%) suivi par l'agriculture (12%).
- Source : AREC
- Le secteur agricole constitue un secteur stratégique pour la captation du carbone dans le

QUALITE DE L'AIR :

- Une qualité de l'air plutôt bonne sur les premières mesures effectuées en août 2019 ; à confirmer sur la période hivernale.

Des enjeux liés à :

- L'utilisation du fioul et les émissions de SO₂ associées (industrie, résidentiel)
- Le chauffage au bois (foyers ouverts) et les émissions de particules fines

TRAJECTOIRES DE TRANSITION AIR ENERGIE CLIMAT

- Une baisse des consommations d'énergie par an et par habitant de **20% par habitant en 2030 et de 43% par habitant en 2050**
- Une forte hausse de la production d'énergies renouvelables pour atteindre l'autonomie énergétique sur le territoire (hors consommations de l'autoroute) : **52% d'énergie renouvelables en 2030 et 103% en 2050**
- Une baisse des émissions de GES, notamment par un passage des véhicules en électrique et un changement de combustible pour la cimenterie : **-43% par habitant en 2030 et -74% par habitant en 2050**
- Une baisse des émissions de polluants atmosphériques, conforme aux objectifs nationaux « PREPA ».

PLAN D' ACTIONS

36 actions ont été retenues pour répondre à ces objectifs, dont 9 actions prioritaires :

Vers un territoire exemplaire qui pilote le PCAET	1.1 Suivre, animer et évaluer le PCAET
Vers un territoire sobre et qui développe ses énergies renouvelables	2.2 Accompagner les particuliers dans la rénovation des logements 2.7 Mettre en œuvre et suivre le programme d'action TEPOS 2019/2021 2.14 Créer une filière locale de production de CSR (Combustible Solide de Récupération) pour nos industries
Vers un territoire qui développe un nouveau mode de mobilité	3.3 Promouvoir l'auto-stop organisé et sécurisé
Vers un territoire qui s'adapte au changement climatique	4.4 Faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter la consommation en eau 4.8 Structurer une filière bois durable (filière bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie)
Vers un territoire préservé où il fait bon vivre	5.2 Protéger et restaurer les zones humides 5.4 Améliorer la qualité de l'air dans les écoles (transposable à d'autres lieux comme les logements, les bureaux...)

LE PCAET fait également l'objet d'une évaluation environnementale.

GOVERNANCE et DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

Le comité de pilotage, composé d'élus et de partenaires institutionnels, sera en charge du suivi de la mise en œuvre du programme d'actions. Un dispositif de suivi et d'évaluation sera mis en place pour rendre compte de l'atteinte des objectifs. Il permettra de vérifier que la Communauté des Communes est bien dans la trajectoire de l'ambition fixée et met en œuvre concrètement le plan d'actions adopté. Une évaluation à 3 ans sera réalisée et traduite par un rapport de bilan intermédiaire mis à disposition du public.

A la suite de l'arrêt du projet de PCAET, les avis de l'Autorité Environnementale, du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional seront sollicités et portés à la connaissance du public. Une consultation du public sur le projet de PCAET sera réalisée durant un mois. Le projet de PCAET sera consultable :

- sur le site internet de la Communauté des Communes
- sous format papier au siège de la Communauté des Communes.

017-200041523-20200219-DEL2_2020-DE
Reçu le 13/03/2020

Après la prise en considération des différents retours, le projet pourra être modifié en vue de son approbation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'arrêt du projet de Plan Climat Air Energie Territorial,
- d'autoriser le Président à conclure et à signer tous actes et documents se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré à Jonzac, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Publié et notifié le
Le Président
Claude BELOT

26 FEV. 2020

Pour copie conforme
Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex